

OMPI



SCIT/SDWG/8/10
ORIGINAL : anglais
DATE : 2 mars 2007

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ PERMANENT DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION

**GROUPE DE TRAVAIL SUR LES NORMES ET
LA DOCUMENTATION**

**Huitième session
Genève, 19 – 22 mars 2007**

SITE WEB DU MANUEL DE L'OMPI SUR L'INFORMATION ET
LA DOCUMENTATION EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Document établi par le Secrétariat

Introduction

1. À sa cinquième session, tenue en novembre 2004, le Groupe de travail sur les normes et la documentation (SDWG) du Comité permanent des techniques de l'information (SCIT) a adopté les lignes directrices relatives au nouveau contenu et à la nouvelle structure du *Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle* (voir les paragraphes 35 à 43 et l'annexe V du document SCIT/SDWG/5/13).
2. À la suite de cette décision du SDWG, le Bureau international a lancé en février 2006 une première version provisoire de la nouvelle page Web du Manuel de l'OMPI, conformément aux lignes directrices et au nouveau contenu adoptés par le SDWG, pour essai et observations par l'Équipe d'experts chargée du renouvellement du Manuel de l'OMPI. Le Bureau international a pris en considération les observations reçues et élaboré une version anglaise révisée et plus complète du Manuel de l'OMPI.

Nouvelle page Web du Manuel de l'OMPI

3. Cette nouvelle version anglaise du Manuel de l'OMPI est mise à disposition pour examen par le SDWG à l'adresse : <http://www.wipo.int/standards/en/index.html>.

4. La publication du nouveau contenu du Manuel de l'OMPI ne s'appuie pas encore sur la nouvelle plate-forme de publication qui a été approuvée par le SDWG à sa sixième session (voir le paragraphe 24 du document SCIT/SDWG/6/11).

5. Conformément à la décision du SDWG visée au paragraphe 1, les modifications ci-après ont été apportées dans la nouvelle version du Manuel de l'OMPI :

a) dans la partie 3 ("Normes de l'OMPI"), le texte des normes a été séparé des études et exemples relatifs à ces normes, conformément à l'annexe V du document SCIT/SDWG/5/13 susmentionné. Les annexes et appendices qui ont été retirés de la partie 3 figurent désormais dans la partie 7 (nouvelle) ou dans les archives (nouvelles). Les normes concernées par ces modifications contiennent des liens vers les sections correspondantes de la partie 7 et des archives. Le texte des paragraphes dans lesquels ces liens apparaissent a été légèrement modifié pour faire apparaître ces modifications;

b) une note commune a été ajoutée à toutes les normes relatives aux microformes (à savoir les normes ST.7, ST.7/A, ST.7/B, ... , et ST.7/F de l'OMPI). La note de bas de page 1 dans la norme ST.7/A de l'OMPI a été supprimée. Une note a aussi été ajoutée dans la norme ST.12/C de l'OMPI;

c) les anciennes normes ST.4 et ST.5 de l'OMPI ne figurent pas sur la liste de toutes les normes de l'OMPI qui est publiée sur la page Web et elles ont été déplacées dans les archives;

d) une nouvelle section intitulée "Normes de l'OMPI mentionnées dans d'autres normes de l'OMPI" a été ajoutée dans la partie 3;

e) la partie 5 contient un lien vers la page du site Web de l'OMPI qui est consacrée aux classifications internationales;

f) la partie intitulée "Contenu minimum recommandé pour les sites Web d'offices de propriété industrielle" a été déplacée dans la nouvelle partie 6 ("Accès à l'information en matière de propriété industrielle");

g) la nouvelle partie 7 ("Exemples et pratiques en usage dans les offices de propriété industrielle") a été modifiée pour contenir des informations, des exemples et des études sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle, notamment les études et les exemples qui figuraient dans l'ancienne partie 7 ("Documentation en matière de propriété industrielle : types, contenu et systèmes de numérotation utilisés") et la partie 3 (voir le point a) ci-dessus);

h) la partie 7.4.2 (“Enquête sur les procédures de correction dans les offices de brevets, notamment une note du Bureau international”) a été introduite dans le Manuel de l’OMPI, conformément à la demande formulée par le SDWG à sa septième session, tenue en mai-juin 2006;

i) dans l’avenir, la section des fichiers avec changements apparents fera apparaître les modifications apportées à l’ensemble du Manuel de l’OMPI (c’est-à-dire pas uniquement aux normes de l’OMPI); et

j) la section des archives contient des documents, des exemples et des études qui étaient publiés dans le Manuel de l’OMPI et qui sont aujourd’hui dépassés.

6. Les versions française et espagnole du site Web du Manuel de l’OMPI étaient en cours d’élaboration lors de l’établissement de ce document. Elles seront mises à disposition sur le site Web de l’OMPI dès qu’elles seront achevées.

7. Les versions actuelles des normes de l’OMPI qui sont disponibles sur le site Web du SCIT seront supprimées. La nouvelle page Web du Manuel de l’OMPI visée dans le paragraphe 3 ci-dessus remplacera la partie du site Web du SCIT qui contient actuellement les normes de l’OMPI et autre documentation (<http://www.wipo.int/scit/fr/standards/>).

8. Le Bureau international souhaiterait inviter les membres du SDWG à consulter le nouveau site Web du Manuel de l’OMPI pour essai et observations. Il y a lieu de noter ce qui suit :

a) les titres des anciens appendices de la norme ST.16 de l’OMPI et de l’ancienne partie 7.1 du Manuel de l’OMPI ont été légèrement modifiés; ces documents se trouvent désormais dans la partie 7.3;

b) de brèves notes d’introduction ont été ajoutées dans la plupart des documents publiés dans la partie 7 et les archives;

c) les seules modifications qui ont été apportées aux normes de l’OMPI sont celles qui sont visées dans les paragraphes 5.a) et b) ci-dessus. Toutes les modifications apportées aux normes et autres fichiers de documents sont provisoirement surlignées sur le nouveau site. Lorsqu’elles n’apparaissent pas clairement sur la première page du fichier, les modifications sont indiquées par des signets indiquant “texte adapté” qui permettent d’y accéder;

d) un codage d’accessibilité a été ajouté aux pages en format HTML; et

e) la version du Manuel de l’OMPI qui est présentée sur le nouveau site Web n’est pas encore achevée pour ce qui est des lignes directrices adoptées par le SDWG, visées dans le paragraphe 1 du présent document. La nouvelle page Web est en cours d’élaboration; certaines parties telles que la partie 1, les nouvelles sections des parties 2 et 6 (par exemple, les liens vers des sites Web d’information en matière de propriété industrielle tels que ceux qui sont énumérés dans le paragraphe 8 du document SCIT/SDWG/6/3), les versions HTML annoncées de certains fichiers de la partie 3, etc., seront publiées dès qu’elles seront disponibles.

Définitions des “familles de brevets” dans la version révisée

9. Ainsi qu’il avait été annoncé à la dernière session du SDWG, tenue en mai-juin 2006, l’Équipe d’experts chargée du renouvellement du Manuel de l’OMPI a examiné un projet de révision des définitions de l’expression “famille de brevets” et des différents types de familles de brevets. Cette révision avait pour objectif d’uniformiser les définitions des familles de brevets figurant dans le “glossaire de termes touchant au domaine de l’information et de la documentation en matière de propriété industrielle” (et dans son appendice III) du Manuel de l’OMPI et les définitions adoptées par le Comité d’experts de l’Union de l’IPC (voir l’annexe IX du document CE/34/10) dans le cadre de la réforme de la classification internationale des brevets (CIB) et figurant dans le glossaire de termes relatifs au CONOPS (déroulement des opérations pour la CIB après sa réforme).

10. La décision prise par l’équipe d’experts concernant la révision des définitions des familles de brevets figure dans la nouvelle partie 8.1 du Manuel de l’OMPI, qui contient le “glossaire de termes” susmentionné. Le glossaire révisé, notamment son appendice III, ainsi que les propositions de définition sont mis à disposition, pour examen et approbation par le SDWG, à l’adresse <http://www.wipo.int/standards/en/pdf/08-01-01.pdf>.

11. Le SDWG est invité

a) à prendre note du contenu du présent document et à formuler des observations sur la nouvelle page Web du Manuel de l’OMPI sur l’information et la documentation en matière de propriété industrielle;

b) à examiner et à approuver les modifications du Manuel de l’OMPI visées au paragraphe 5; et

c) à examiner et à approuver les définitions révisées des familles de brevets visées au paragraphe 10.

[Fin du document]